

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs.
La France et l'étranger, les frais de poste en sus.

LE PRIX DES ABONNEMENTS EST PAYABLE D'AVANCE. — TOUT ABONNEMENT CONTINUE JUSQU'À RÉCEPTION D'UN CONTRAIRE.

RÉDACTION & ADMINISTRATION

17, RUE NEUVE, 17
Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX
Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAINS, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES :

RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et C^{ie}, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 3 FÉVRIER 1886

UN GÉNÉRAL SUSPECT

Si souvent on des éloges dont la presse de gauche couvrit le général Schmitz, lorsqu'il fut appelé, vers 1879, au commandement du 12^e corps, à Limoges, en remplacement du général de Lartigue ?

Le général Schmitz avait, dans un ordre du jour, recommandé à ses officiers le respect du gouvernement établi.

On vanta beaucoup alors son républicanisme et l'exemple du commandant du 12^e corps fut recommandé par cette presse aux autres généraux.

Ce républicanisme, jugé louable par les ministres de 1879, est suspect aux ministres d'aujourd'hui : ils enlèvent au général Schmitz son commandement de Tours.

Il y a, en Touraine et en Normandie, des régiments de cavalerie qui seraient irréprochables aux yeux des journaux radicaux, si leurs officiers étaient de moins vieille souche, et s'ils avaient bien voulu rompre avec leurs relations habituelles, pour fréquenter plus assidûment les salons de la préfecture.

On sait que, dans la plupart des départements, on ne voit guère aux réceptions préfectorales que les gens obligés d'y assister — par position.

A Tours, à Rouen, et ailleurs encore, les officiers y allaient, quand ils ne pouvaient pas faire autrement.

Les comités jacobins s'en aperçurent et ils dénoncèrent les dragons et les chasseurs à la République française qui, à son tour, les dénonça sans tarder au nouveau ministre de la guerre.

M. le général Boulanger est l'un des très rares divisionnaires qui aient, jusqu'ici, trouvé grâce devant la gauche radicale.

Il n'a pas voulu se brouiller avec elle et il a ordonné les changements de garnisons qu'on connaît.

Ces sortes de déplacements sont coûteux et toujours nuisibles au progrès de l'instruction militaire, mais ils puniront les officiers plus ou moins tirés, admirables d'ailleurs de discipline et de patriotisme, qui ont eu le tort de ne pas accéder à leur exacte valeur les sorbets et les glaives du gouvernement.

Un journal, le Figaro, imagina de dire, la semaine dernière, que le général Schmitz, commandant à Tours, avait accepté ces changements « dans un douloureux silence ».

Le général Schmitz répondit par un ordre du jour d'un ton et d'une concision toutes militaires, dans lequel il déclara que le correspondant du Figaro « avait menti ».

Le ministre de la guerre a vu, dans cet ordre du jour, un blâme de sa décision et il a demandé la mise en disponibilité du général Schmitz. M. Jules Grévy a consenti seulement à lui enlever son commandement.

C'est trop ! — La mesure est déplorable, aussi déplorable que le discours prononcé, avant-hier, devant la Chambre des députés par le ministre de la guerre.

L'armée était restée jusqu'ici en dehors de nos divisions politiques.

La voici livrée aux délations jacobines, comme elle le fut aux plus tristes jours de la première Révolution.

On met en suspicion les régiments qui ont des officiers « aristocrates » ; on dénonce leur parenté, leurs amitiés, leurs relations.

Avant-hier, la majorité républicaine de la Chambre a refusé de voter un ordre du jour de confiance à l'armée.

Aujourd'hui, on sacrifie un de nos commandants de corps, vaillant soldat entre tous, l'un de nos trois généraux en chef que les publications militaires allemandes désignent comme les plus distingués de l'armée française.

Chaque jour amène une faute de nos gouvernements, une tristesse nouvelle pour notre patriotisme.

Mon général, quand vous étiez cité trois fois à l'ordre de l'armée d'Algérie, quand votre frère tombait près de vous, en Crimée, quand vous vous distinguiez si glorieusement au siège de Sébastopol, quand vous rapportiez en France les drapeaux pris à Magenta, quand, devant toute l'armée d'expédition, vous arboriez nos trois couleurs sur le haut du parapet du camp retranché

d'Éangho où vous étiez monté le premier, quand vous étiez cité à l'ordre, après le combat de Koat-Sim, quand, pendant le grand siège, vous dirigiez l'état-major de l'armée de Paris, dites, mon général, vous doutiez-vous qu'un jour viendrait où votre commandement vous serait enlevé, parce que vos officiers n'auraient pas fait danser assez souvent les dames et les demoiselles républicaines de la préfecture de Tours ?

NOUVELLES DU JOUR

Les défenseurs des assassins de M. Watrin

Paris, 2 février. — MM. Laguerre, Vergouin, Maillard ont, paraît-il, accepté d'être les défenseurs de trois des individus arrêtés à Decazeville et accusés d'être au nombre des assassins de M. Watrin.

Les retraites militaires du soir

Paris, 2 février. — Le ministre de la guerre vient de supprimer les retraites militaires du soir dans les villes de garnisons, mais il prescrit de fréquentes retraites aux flambeaux pour les soldes ou fêtes locales.

La laïcisation

Nîmes, 2 février. — La laïcisation de l'école de Bouillades, près de Nîmes, a occasionné des troubles. Les gendarmes, sabrés au poing, ont dû ouvrir un passage à l'inspecteur d'académie. Plusieurs femmes et enfants ont été blessés.

Une exécution capitale

Caen, 2 février. — Ce matin, à sept heures 1/4, en présence d'environ 2,000 personnes, a lieu l'exécution de Jéton, l'assassin de Bonneville-la-Louvet. Jéton s'est montré calme et résigné. Après avoir entendu la messe, il a ramené ses gardiens des bons soins qu'ils avaient eus pour lui dans sa prison. C'est l'invincible, leur a-t-il dit, qui est cause de sa mort.

Après avoir donné un souvenir à sa femme et ses enfants, Jéton a marché d'un air calme à la guillotine.

Un village détruit par un incendie

Panama, 2 février. — Un incendie a détruit le village indigène de Gorgona. Le campement de la Compagnie du Canal a été sauvé, sauf trois maisons.

MANIFESTE DES DROITES

Paris, 2 février.

Les droites ont tenu ce matin une réunion plénière pour entendre la lecture de la déclaration qui doit être adressée aux électeurs des départements dont les députés ont été invalidés, déclaration qui a été adoptée à l'unanimité et immédiatement signée par tous les députés présents. En voici le texte :

Aux électeurs des départements de l'Ardeche, de la Corse, des Landes et de la Lozère :

Électeurs,

Le mandat que vous avez confié à vos élus a été brisé.

Vos décisions souveraines ont été foulées aux pieds. Vous avez à venger la double injure faite au suffrage universel et à votre dignité. Tout est mis en œuvre pour obtenir de vous un désaveu de votre premier vote. On vous flatte ou on vous menace.

Quand on désespère de vous séduire, on tente de vous contraindre.

La candidature officielle la plus effrénée est devenue la dernière ressource d'un parti aux abois. C'est sur elle seule qu'il compte désormais pour prolonger sa politique de concessions et d'expédients improvisés au Tonkin, pour lequel la majorité vient déjà de voter 80 millions, une vicieux civilité sans prestige et sans contrôle.

Être obligé d'avouer la défaite et d'aggraver encore les charges du pays en annonçant des remaniements de taxes qui masquent de nouveaux impôts, ouvrir quotidiennement la question de la séparation de l'Église et de l'État sans avoir le moyen de la résoudre, et exercer au même moment des persécutions religieuses aussi mesquines que vexatoires, en un mot, gagner un peu de temps à force de promesses et de reticences, telle est la politique que nous vous dénonçons. A vous d'en faire justice.

Électeurs,

Ne vous laissez éblouir ni par les manœuvres ni par les mensonges. Un vous dit que l'union qui a fait au 4 octobre votre succès et le nôtre est déjà rompue, et que nous sommes divisés : n'en croyez rien. Investis de la confiance de trois millions et demi d'électeurs, nous savons quelles sont nos responsabilités et quels sont nos devoirs.

C'est notre accord qui a désidé une première fois de la victoire. C'est celui-ci fermement maintenu qui prépare à notre pays un avenir réparateur et prochain. Pas un de nous ne compromettra par une division la grandeur du relèvement national. Quand nous nous affirmons la parfaite entente du parti conservateur, vous devez nous croire, car seuls nous tenons de sa confiance le droit de parler en son nom. Suivez donc notre exemple.

Mettez, au 14 février, l'intérêt de la France au-dessus de tout esprit de parti. Marchez au combat aussi résolument unis que vous l'étiez au mois d'octobre.

A des adversaires qui tous les jours parlent de leur concentration sans pouvoir la réaliser jamais, opposez le faisceau de vos forces inébranlablement groupées. La victoire est à ce prix.

(Suivent les signatures.)

La validation de l'élection de M. Keller

Malgré les efforts d'un député radical du Doubs, le F. V. Viette, jadis l'un des plus fidèles mame-lacks de la politique opportuniste, la Chambre a refusé, à 2 voix de majorité, d'invalidier l'élection de M. Keller, le grand patriote alsacien.

La majorité qui a repoussé l'invalidation comprend 171 députés de droite, les cinq indépendants du groupe Amagat-Andrieux, 10 opportunistes, 14 membres de la gauche radicale et 15 de l'extrême-gauche, parmi lesquels MM. Camélinat, Clémenceau, Laguerre, Plichon et Henri Rochefort.

Les ministres se sont abstenus : il en a été de même d'un certain nombre de radicaux. Dix députés conservateurs étaient absents par congé.

LE CAS DU GÉNÉRAL SCHMITZ

LA DISGRACE

Le Journal officiel publie, ce matin, un décret, aux termes duquel M. le général Schmitz est relevé de ses fonctions.

Jaloux des lauriers des Farre et des Thibautin, grisé par le succès, la Chambre lui a décerné lundi dernier, le nouveau ministre de la guerre n'a pas craint, au conseil des ministres tenu hier matin, à l'Élysée, de proposer au président de la République de signer un décret mettant M. le général Schmitz en disponibilité par retrait d'emploi.

M. Grévy a refusé de ratifier cette mesure : une vive discussion s'est engagée au sein du conseil, qui, finalement, a décidé que le général Schmitz serait relevé de son commandement du 9^e corps.

Dès que la nouvelle, publiée par les journaux du soir, a été connue, les visiteurs ont afflué chez le général, qui occupe, au Grand-Hôtel, l'appartement n° 5.

Un de ses visiteurs a communiqué au général une partie de sa conversation avec le général Schmitz :

« Mon cher ami, lui a-t-il dit, je n'ai pas encore reçu notification de ma disgrâce ; je l'ai apprise par la note que l'Agence Havas a envoyée aux journaux. Me voici donc dépossédé du commandement du 9^e corps, de mon titre de membre du conseil supérieur de la guerre et d'un troisième titre qui me tenait fort à cœur.

« On a dit que je n'avais pas plaidé la cause de mes officiers, et on a prétendu que ma dépêche n'avait d'autre but que de donner le change sur mes sentiments. Eh bien ! la vérité, c'est que j'allais presque tous les jours au Ministère ; le ministre de la guerre n'a parlé de son intention de déplacer des régiments de cavalerie. J'ai essayé de modifier ses résolutions à ce sujet ; mais il a tenu bon.

« Maintenant, on m'impose des vacances. Je me garde d'apprécier la mesure qui me frappe. Je suis soldat avant tout, et ne bonge pas plus que si je dépendais d'un comité de salut public.

« L'article du Figaro, signé X. N., a été envoyé de Tours ; c'est ce qui explique pourquoi l'auteur n'a pas pu se démasquer.

« Quant au ministre, avant qu'il acceptât le portefeuille, je n'étais ni bien ni mal avec lui. D'ailleurs, il est beaucoup plus jeune que moi et nous n'avons pas eu l'occasion de nous rencontrer.

CURIUSE COINCIDENCE

Par une curieuse coïncidence, avait lieu hier soir le dîner des commandants de corps d'armée à Paris, et nous sommes à Paris ce moment.

Les invitations à ce banquet doivent être faites par le doyen de ces officiers supérieurs, qui est M. le général de Colomb.

Or, le général de Colomb étant absent de Paris ces jours derniers, et le général Schmitz étant le vice-doyen des commandants de corps d'armée, ce fut à lui que revint l'honneur d'aller, il y a une huitaine, inviter M. le ministre de la guerre à venir assister au dîner d'hier.

M. le général Schmitz, étant descendu au Grand-Hôtel, ce fut lui également, en l'absence du général de Colomb, qui organisa tous les préparatifs du banquet, fit dresser le menu, etc., s'occupa en un mot de tous les détails.

Le commandant du 9^e corps d'armée apprithier, vers deux heures de l'après-midi, la décision qui avait été prise le matin au conseil des ministres ; quelques heures plus tard il pouvait entendre crier sur les boulevards, par les marchands de journaux : « La révocation du général Schmitz. »

Avant acquis la certitude que la nouvelle était exacte, le général Schmitz pensa qu'il ne lui était point possible d'assister le soir au banquet des commandants de corps d'armée auquel il avait invité le général Boulanger, et il écrivit à M. le général de Colomb une lettre excusant son absence.

Nous croyons savoir, d'autre part, que M. le général Schmitz a fait demander hier soir une audience à M. le président de la République.

LE BANQUET

Le banquet a eu lieu à huit heures, dans la salle du Zodiaque au Grand-Hôtel.

Le général Schmitz y assistait. M. le ministre de la guerre était placé en face du général de Colomb. Citons parmi les assistants : MM. les généraux Billot, Vilmette, de Carrey de Bellemaison, Francis Pittié, marquis de Galliffet, Féry, Wolff, Logerot, Fergemol de Bostquénard, Japy, Bréart, Davoust d'Auerstaedt, baron Borge, Sausseur, Thomas, Henrion, Cornat, Deleboeque, etc., etc.

En arrivant au Grand-Hôtel, le ministre de la guerre a fait demander à M. le général Schmitz s'il était dans son appartement, mais il lui fut répondu négativement.

Le repas a été très froid ; on sentait que les convives étaient gênés et on a attribué cela à l'incident Schmitz.

Au dessert, aucun discours aucun toast n'a été prononcé.

A onze heures, les convives se séparaient.

A TOURS

Un correspondant du Figaro lui envoie de Tours les renseignements que voici :

« Le département d'Indre-et-Loire, est devenu le fief d'un député, jadis vivace écrivain, aujourd'hui rangé, père de famille et gendre de M. Jules Grévy, M. le préfet Donnassau, qui attend une recette générale est, vous le comprendrez, à la dévotion de ce député.

« L'arrivée au ministère de la guerre de M. le général Boulanger suffit-elle à inspirer à M. Donnassau une confiance telle qu'il pût se permettre, sur inspiration, une dénonciation en règle contre la 9^e brigade ?

« Je n'oserais point faire cette injure au chef suprême de l'armée. Toujours est-il que cette dénonciation formelle a eu lieu.

« Dénonciation de quoi et pourquoi ?

« On accusait les officiers de haïr les châteaux et d'éviter la préfecture, d'organiser des chasses, de ralyer-papier et de médir le gouvernement républicain.

« On ne songait pas à mal dans la 9^e brigade où la dénonciation officielle, naturellement tenue secrète, n'était pas connue, quand arriva le 24, — je précise — au général Baillou une dépêche du ministre le mandant à Paris le jour même.

« Le général Baillou, commandant la 9^e brigade d'infanterie à Paris et en chef d'un bataillon au Grand-Hôtel, après de son chef direct, M. le général baron Schmitz.

« — Mon général, dit-il, je suis mandé à Paris par le ministre ; savez-vous ce dont il est question ?

« — Pas du tout, répliqua le général Schmitz, j'ai vu le ministre hier, il m'a rien dit. Venez donc me raconter cela après votre visite.

« Le général Baillou arriva au ministère.

« Le général Baillou, commandant la 9^e brigade d'infanterie à Paris et en chef d'un bataillon au Grand-Hôtel, après de son chef direct, M. le général baron Schmitz.

« — Vos officiers, répond le ministre, ont fait beaucoup parler d'eux ; au lieu d'entretenir de bonnes relations avec les autorités civiles, ils vont courir les châteaux et médisent du gouvernement républicain.

« Le général Baillou défend son corps d'officiers, essaye de persuader au ministre qu'il se trompe, que ses renseignements sont erronés.

« Le ministre l'arrête d'un mot :

« — C'est chose décidée, dit-il, je ne reviendrai pas sur ma décision.

« De retour au Grand-Hôtel, le commandant de la 9^e brigade apprend la nouvelle au général Schmitz qui n'en soupçonnait pas un traitre mot, qui n'avait été ni prévu, ni pressenti, ni communiqué au public.

« Le général Baillou rentre à Tours et met ses officiers au courant.

« Peut-être — il ne m'appartient pas de l'affirmer — ces messieurs pensèrent-ils n'avoir pas été défendus par leurs chefs à ce moment-là.

« Aucune réflexion cependant, aucune recrimination dans leur bouche. Tout le monde, à Tours, en est témoin.

« Trois jours s'écoulent à peine et paraît l'article du Figaro qui met le feu aux poudres.

« Assurément le général Schmitz qui n'avait pas, ainsi que je l'ai dit tout à l'heure, été pressenti par le ministre, n'avait pu donner son impression, à plus forte raison défendre son corps d'officiers, mais il s'était rendu au ministère de la guerre après la visite du général Baillou.

« Nous ne savons rien de cette entrevue. Le général a opposé le silence à toutes les sollicitations. Nous connaissons seulement sa dépêche, pour débiter le silence qu'on lui attribue.

« Dès sa réception, le général Baillou envoya les officiers de la 9^e brigade. Communication leur en fut donnée dans les termes et conditions indiqués, et simultanément, d'un commun accord, ces messieurs adressèrent à leur commandant de corps d'armée un chaleureux télégramme de remerciements.

« Deux officiers, dont par un scrupule facile à comprendre, je tairai les noms, ont envoyé leur démission déjà au ministère de la guerre.

« D'autres sont annoncées, et nous assisterons à ce singulier spectacle de voir des officiers, qui n'ont jamais fait de politique, devenir des victimes de la politique.

D'autre part on lit dans le Gaulois :

« On compte que le départ des deux régiments de cavalerie va priver Tours de plus d'un million qui s'y dépensait annuellement.

« Vu M. Mame, l'éditeur, qui est desolé. Son gendre et ses petits enfants vont le quitter. Il compte venir à Paris, dès demain peut-être ; son intention est, j'en suis sûr, de proposer au ministre de faire un impôt que l'on déduira de l'armée. Il parle de 200,000 fr., pourvu qu'on ne déplace pas son gendre. Il n'a plus que quelques années à vivre, dit-il, que lui importe l'argent !

« On assure que la municipalité de Nantes fait circuler une pétition demandant qu'on lui laisse le régiment de dragons qui doit remplacer celui de Tours. On disait beaucoup hier que le 3^e de dragons ne bougerait pas et que le régiment de chasseurs seul, — les petits bleus, comme on les appelle, — serait déplacé ! Les petits bleus sont plus mous et plus dangereux qu'appareillés que les dragons.

« Le général Schmitz est très aimé à Tours, comme le général Baillou. L'opinion générale est que ces messieurs, loin de demander le changement de la brigade en sont très fâchés.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)
Séance du mardi 2 février 1886

Présidence de M. Floquet
La séance est ouverte à 2 h.

LES ÉLECTIONS DE BELFORT

L'ordre du jour appelle la discussion sur les élections du Haut-Rhin (territoire de Belfort).

M. le Président annonce que l'élection de M. Viellard n'est plus contestée.

La Chambre consultée décide qu'elle ne statuera sur cette élection qu'après le débat sur l'élection de M. Keller.

M. Keller dit qu'en défendant son élection personnelle, il aura à défendre la liberté et l'honnêteté du suffrage universel. On a parlé de corruption. Les propositions qui ont été faites ont été obtenues par des moyens malhonnêtes. On y voit figurer en tête un faux capitaine de gendarmerie.

Il est faux que l'orateur ait promis des places ; on a eu recours à de faux agents. Les faits ont été déferés à la justice et pas une seule condamnation n'est intervenue pour corruption électorale.

L'orateur toujours soutient la distinction du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel. Il n'est jamais intervenu dans les nominations ecclésiastiques, et son adversaire ne peut en dire autant, puisqu'il cherche à faire nommer son frère curé d'une paroisse de la région.

La pression des patrons n'a pas été mieux établie. Il y a eu au contraire des officiers dans lesquelles l'orateur n'a pu représenter comme un repit, insensible aux souffrances du peuple.

Les faits allégués contre l'orateur ne sont pas établis ; c'est au contraire en faveur de son adversaire que s'est exercée une pression scandaleuse. La Chambre ne voudra pas faire l'ignominie d'une invalidation aux dépens d'électeurs absents qui restent à la France et il y a mieux à faire, c'est de discuter patriotiquement les grands intérêts du pays. (Applaudissements à droite.)

M. Viette. — A qui pourrait-on faire croire que la République est un gouvernement à prime qui applique les procédés de la candidature officielle ? Si pendant la période électorale il y a eu une pression, c'est contre les républicains qu'elle s'est exercée ; il n'y a eu que des candidats officiels, celle des fonctionnaires contre la République. Les fonctionnaires républicains se sont abstenus conformément aux instructions qu'ils avaient reçues.

L'orateur conclut en déclarant que jamais élection n'a été plus scandaleuse ; à deux pas de la frontière allemande, les amis de M. Keller lacèrent le drapeau tricolore et ont encouragé à droite, la Chambre doit voter l'invalidation.

M. Keller réplique que M. Viette n'apporte aucun fait auquel il n'ait déjà été répondu, sauf un ou deux dont ni l'orateur ni le bureau n'ont reçu communication et qui ne peuvent pas être discutés.

L'orateur rappelle qu'on lui a reproché, pendant la période électorale, d'avoir voté la guerre et causé le démantèlement de la France, lui qui vota contre la guerre et qui porta les armes contre l'Allemagne.

Arguant d'un lui qui reproche d'avoir outragé le drapeau tricolore, lui qui voulait le voir repêché sur son ancien prestige et qui est prêt à le défendre encore.

L'orateur proteste contre une pareille accusation. (Applaudissements à droite.)

La discussion est close.

Les conclusions du bureau en faveur de l'élection de M. Viellard sont adoptées et les conclusions du bureau tendant à ordonner une enquête sur l'élection de M. Keller sont repoussées par 382 voix contre 127, sur 509 votants.

La proposition de M. Viette, tendant à invalider M. Keller, est repoussée par 227 voix contre 225, sur 452 votants.

LÉGITÉ DE PROJET

M. Lockroy dépose des projets de lois relatifs : 1^o à l'organisation des puéricultes ; 2^o à la représentation commerciale et industrielle ; 3^o à la responsabilité des accidents dans les usines ; 4^o à la responsabilité des accidents dans les usines ; 5^o à la responsabilité des accidents dans les usines ; 6^o à la responsabilité des accidents dans les usines ; 7^o à la responsabilité des accidents dans les usines ; 8^o à la responsabilité des accidents dans les usines ; 9^o à la responsabilité des accidents dans les usines ; 10^o à la responsabilité des accidents dans les usines ; 11^o à la responsabilité des accidents dans les usines ; 12^o à la responsabilité des accidents dans les usines ; 13^o à la responsabilité des accidents dans les usines ; 14^o à la responsabilité des accidents dans les usines ; 15^o à la responsabilité des accidents dans les usines ; 16^o à la responsabilité des accidents dans les usines ; 17^o à la responsabilité des accidents dans les usines ; 18^o à la responsabilité des accidents dans les usines ; 19^o à la responsabilité des accidents dans les usines ; 20^o à la responsabilité des accidents dans les usines ; 21^o à la responsabilité des accidents dans les usines ; 22^o à la responsabilité des accidents dans les usines ; 23^o à la responsabilité des accidents dans les usines ; 24^o à la responsabilité des accidents dans les usines ; 25^o à la responsabilité des accidents dans les usines ; 26^o à la responsabilité des accidents dans les usines ; 27^o à la responsabilité des accidents dans les usines ; 28^o à la responsabilité des accidents dans les usines ; 29^o à la responsabilité des accidents dans les usines ; 30^o à la responsabilité des accidents dans les usines ; 31^o à la responsabilité des accidents dans les usines ; 32^o à la responsabilité des accidents dans les usines ; 33^o à la responsabilité des accidents dans les usines ; 34^o à la responsabilité des accidents dans les usines ; 35^o à la responsabilité des accidents dans les usines ; 36^o à la responsabilité des accidents dans les usines ; 37^o à la responsabilité des accidents dans les usines ; 38^o à la responsabilité des accidents dans les usines ; 39^o à la responsabilité des accidents dans les usines ; 40^o à la responsabilité des accidents dans les usines ; 41^o à la responsabilité des accidents dans les usines ; 42^o à la responsabilité des accidents dans les usines ; 43^o à la responsabilité des accidents dans les usines ; 44^o à la responsabilité des accidents dans les usines ; 45^o à la responsabilité des accidents dans les usines ; 46^o à la responsabilité des accidents dans les usines ; 47^o à la responsabilité des accidents dans les usines ; 48^o à la responsabilité des accidents dans les usines ; 49^o à la responsabilité des accidents dans les usines ; 50^o à la responsabilité des accidents dans les usines ; 51^o à la responsabilité des accidents dans les usines ; 52^o à la responsabilité des accidents dans les usines ; 53^o à la responsabilité des accidents dans les usines ; 54^o à la responsabilité des accidents dans les usines ; 55^o à la responsabilité des accidents dans les usines ; 56^o à la responsabilité des accidents dans les usines ; 57^o à la responsabilité des accidents dans les usines ; 58^o à la responsabilité des accidents dans les usines ; 59^o à la responsabilité des accidents dans les usines ; 60^o à la responsabilité